



COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 18 avril 2018, à 18 h 00, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

| | |
|----------------------------|---|
| Le président : | Monsieur Michel Forget |
| Le vice-président : | Monsieur Jean-Guy Chartier jr |
| Les commissaires : | Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Isabelle Perreault Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe |
| Les commissaires-parents : | Monsieur Patrick Brûlé Monsieur Louis-Philip Grenier Madame Cathy Noury |

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

| | |
|-----------------------------------|---|
| La directrice générale : | Madame Nancy Lapointe |
| La directrice générale adjointe : | Madame Pascale Damato |
| Le directeur général adjoint : | Monsieur François Morin |
| Étaient absents : | Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Marie-Élène Laperrière Monsieur Éric Ouimet |

1. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

L'Assemblée déclare la procédure de la convocation conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018

C.C.-125-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2018.

3. AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-126-180418 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires suspende ses travaux. Il est 18 h 06

4. REPRISE DES TRAVAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

C.C.-127-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires reprenne ses travaux. Il est 18 h 28.

5. ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT D'UN ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (ci-après nommée : « *LCOP* ») ainsi que les règlements qui en découlent, dont notamment le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (ci-après nommé : « *RCTC* »);

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement insatisfaisant de l'entrepreneur « Groupe Geysler Inc. » (ci-après nommé : « Geysler ») effectuée par le Service des ressources matérielles relativement au projet de construction du Centre d'excellence en santé de Lanaudière (074 – Saint-Charles-Borromée);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares (ci-après nommée : « CSS ») a transmis le rapport de rendement insatisfaisant à l'entrepreneur Geysler dans les délais prescrits au *RCTC*;

CONSIDÉRANT que Geysler a transmis ses commentaires relativement à ladite évaluation de rendement insatisfaisant à la CSS dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles, à la suite de l'analyse des commentaires reçus, de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant;

CONSIDÉRANT que tous les délais prévus en vertu de la *LCOP* et des règlements qui en découlent ont été dûment respectés;

C.C.-128-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Chartier jr et résolu :

D'ACCEPTER la recommandation du Service des ressources matérielles de maintenir l'évaluation de rendement insatisfaisant de l'entrepreneur Geysler;

DE REFUSER l'entrepreneur Geysler à titre de soumissionnaire pour la CSS pour les deux (2) prochaines années, et ce, conformément au *RCTC*.

Le vote est demandé par monsieur Jean Jetté :

| | |
|--------------|----|
| Pour : | 17 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

C.C.-129-180418 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 18 h 30.

Michel Forget
Président

Pascale Damato
Directrice générale adjointe